









FRENCH AMERICAN FOUNDATION A Monsieur Jacques ASCHENBROICH Président 18 bis, Boulevard Arago 75013 Paris

Paris, le 4 octobre 2024

Objet : Uber invité d'honneur du diner de Gala de la French-American Foundation!

Monsieur le Président,

Vous vous apprêtez à recevoir en tant qu'invité d'honneur Dara KHOSROWSHAHI, PDG d'Uber, lors du Gala annuel de la French American Foundation à Paris. Nous sommes particulièrement surpris et étonnés qu'une organisation aussi estimable et prestigieuse que la vôtre offre une telle vitrine à une entreprise dont le développement a reposé et repose toujours sur la transgression permanente du droit français et sur la précarisation des travailleurs du secteur. Comment pouvez-vous mettre sur le même plan le dirigeant de LVMH, qui contribue à faire rayonner l'excellence à la française, et celui de Uber qui ne respecte même pas les lois de son propre pays ?

Uber a engendré de multiples troubles sociaux liées au non-respect de la réglementation pour lequel cette société a été condamnée à plusieurs reprises. Même si la nouvelle Direction d'Uber tente à tout prix de faire croire que cette page est tournée, et qu'elle accepte enfin de respecter des règles ; il n'en est rien! Il s'agit d'annonces, mais les mêmes pratiques continuent. Vous avez invité pour votre Gala 2024 le multimédaillé du franchissement de la ligne rouge, toute catégorie confondue.

1. Médaillé de l'insécurité avec des sous-location de comptes et fausses cartes professionnelles 1

- Uber profite de multiples pratiques pour contourner la réglementation du transport imposant un contrôle strict des chauffeurs. Il suffit de parcourir les réseaux sociaux pour découvrir comment se procurer, moyennant paiement, une fausse carte professionnelle de chauffeur VTC ou louer le compte d'un chauffeur s'étant inscrit sur une Plateforme VTC.
- Ainsi, les passagers se retrouvent transportés par des chauffeurs dont ni l'identité, ni le permis de conduire, ni le casier judiciaire, n'ont été vérifiés, ... Cela amène malheureusement à des drames qui fond périodiquement la une des journaux et des réseaux sociaux sous le sigle #UberCestOver.

2. Médaillé de l'optimisation fiscale 2

- Uber réalise des dizaines de millions de courses VTC par an en France générant plusieurs milliards de volume d'affaires. Cependant, elle échappe à l'imposition sur notre territoire :
 - Impôt sur le revenu : l'intégralité du chiffre d'affaires lié aux commissions perçues par Uber est déclarée aux Pays-Bas. Uber France n'est qu'une société-écran de conseil et marketing qui n'a payé que 156 000€ d'impôt en France en 2023 sur l'activité VTC.

1

¹ RMC, 25 janvier 2023 : "Le casier, c'est pas un souci" : des chauffeurs VTC dénoncent un trafic de fausses cartes

² L'informé, 8 aout 2024 : le très maigre impôt payé par Uber en France











 TVA: en transférant aux chauffeur la responsabilité du paiement des 20% de TVA dus par Uber, l'entreprise s'arrange pour payer 0€ de TVA sur des centaines de millions d'euros de commissions.
Comme de nombreux chauffeurs sont en difficulté financière et arrêtent rapidement leur activité, l'Etat ne récupère jamais la totalité de cette TVA d'Uber.

3. Médaillé du non-respect de la protection des données ³

- En violation totale de la réglementation sur la protection des données, Uber transfert aux Etats-Unis toutes les données de mobilité collectées de manière nominative en France. Cette infraction lui a valu une nouvelle amende de 290 millions d'euro le mois dernier.
- Ces données sont loin d'être anecdotiques, puisque l'analyse des déplacements des passagers (personnalités, politiques ou dirigeants d'entreprise, ...) permet de déduire d'éventuelles informations confidentielles. Il y a un véritable enjeux de souveraineté nationale.

4. Médaillé de la fraude sociale 4

- Selon l'observatoire 2023 du travail dissimulé 90% des chauffeurs VTC sous-déclarent ou ne déclarent pas du tout leur revenu. Cela représente des sommes colossales quand on sait que le volume d'affaire se chiffre en milliards. La situation n'est pas plus glorieuse dans la livraison avec 49% des livreurs qui n'ont rien déclaré du tout!
- Afin de prévenir cette fraude, l'Etat a mis en place une obligation pour les Plateformes de déclarer au fisc les sommes versées aux chauffeurs et à partir de 2027 un dispositif de collecte des cotisations sociales par les Plateformes numériques.
- Pour de nouveau contourner la réglementation, Uber incite ses chauffeurs à consulter des annonces sur LeBonCoin pour se « rattacher » à une société écran afin de ne plus travailler directement avec Uber. Selon le même montage que pour la célèbre fraude à la Taxe Carbone, le revenu des courses transite via ces sociétés qui ensuite sont censés d'une part rémunérer le chauffeur et d'autre part payer les charges sociales. En pratique, ces sociétés écrans sont fermées au bout de 1 ou 2 ans ce qui permet de contourner toute la réglementation pour lutter contre la fraude. Uber n'a plus à transmettre les revenus du chauffeur à l'Etat ni prélever à la source les cotisations. Non seulement les chauffeurs économisent les charges sociales mais en plus ils conservent les éventuelles aides sociales (RSA, chômage, ...) car aucun revenu n'est déclaré.
- Cela représente plusieurs centaines de millions d'euro qui ne sont pas collectées ou indûment versés en aide sociale au détriment du budget de l'Etat





5. Médaillé de la précarité 5

• Tout entreprise gère en interne le dialogue social avec ses employés. Pour Uber, c'est l'Etat qui s'y colle! Afin d'apaiser le climat social, l'Etat a dû mettre en place une instance de dialogue dédiée: Autorité des Relations Sociales des Plateformes d'Emploi (ARPE). Elle réunit régulièrement représentants des chauffeurs/livreurs et des plateformes pour jouer le rôle d'arbitre.

³ CNIL, le 26 août 2024 : Transferts de données hors UE : sanction de 290 millions d'euros à l'encontre d'Uber

⁴ Haut conseil du financement de la protection sociale, janvier 2024 : Observatoire du travail dissimulé 2023

⁵ <u>Le Monde, 2 octobre 2025 : les rémunérations des livreurs et des chauffeurs VTC piétinent</u>











- Mais les derniers chiffres de l'ARPE montrent une dégradation des conditions de travail. Uber est le plus mauvais élève en étant par exemple l'acteur de la livraison de repas versant la rémunération la plus basse (en dessous du SMIC). En tant que leader, avec près de 80% du marché en Ile-de-France, Uber devrait faire preuve d'exemplarité et non exploiter les travailleurs et tirer tout son secteur vers le bas.
- Il y a aujourd'hui de telles rumeurs de mouvements sociaux pour la visite du PDG d'Uber à Paris que l'ARPE a prévu une réunion de concertation le 8 octobre afin de tenter d'enrayer les risques de manifestation.

Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, rien n'a changé dans la philosophie et les méthode de l'entreprise Uber. En plus de porter atteinte à la sécurité des passagers et aux finances publiques, ces pratiques engendrent une concurrence déloyale pour les taxis. Votre association prône le dialogue et l'amitié entre la France et les Etats-Unis. Nous saluons ces valeurs et votre engagement, autant que la réussite du renforcement des liens entre nos 2 pays. Mais ces valeurs sont totalement opposées à celles d'une société comme Uber. Notre pays, nos concitoyens, nos hôpitaux, nos écoles méritent mieux qu'une entreprise qui profite de tout et ne contribue à rien.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

SIGNATAIRES:

Fédération Nationale des Artisans du Taxi (FNAT)

Bernard CREBASSA,

Président

Fédération Nationale du Taxi (FNDT)

Emmanuelle CORDIER,

Présidente

Fédération Nationale des Indépendants (FNTI)

Taxis

Ahmed SENBEL Président

Union Nationale des Taxis (UNT)

Rachid BOUDJEMA,

Président

Union Nationale des Industries du Taxi

(UNIT)

Armand JOSEPH-OUDIN Délégué Général

3